
[La révision de la certification FSC des plantations a démarré](#)

Finalement, le Forest Stewardship Council a commencé sa révision de la certification des plantations. Le comité de douze membres élu pour mettre en place la première partie du processus (la « phase politique ») s'est réuni pour la première fois du 9 au 11 mars à Stockholm, en Suède. Quatre membres – deux du Nord et deux du Sud – de chacune des trois chambres (sociale, environnementale et économique) auront pour tâche de conduire le processus et d'élaborer des lignes directrices claires pour la certification future des plantations. Les membres du comité étudient à présent la possibilité d'une deuxième étape (la « phase technique »).

Le WRM applaudit cette initiative de révision, qu'il demande depuis de nombreuses années et qu'il a appuyée – de l'extérieur – de diverses manières. En 1997, le WRM a publié une critique détaillée du principe du FSC sur les plantations (« Commentaires sur le principe n° 10 du FSC - Plantations »). En 2001, nous avons exhorté le FSC « à revoir l'ensemble de la question de la certification des plantations, à tenir compte de l'abondante documentation existante sur l'absence de durabilité inhérente au modèle forestier des plantations, et à exclure les plantations de la certification FSC, à moins de modifier considérablement le Principe 10 ». Avant l'assemblée générale 2002 du FSC, nous avons pressé « les membres du FSC d'entreprendre la discussion de la certification des plantations en général et du Principe 10 en particulier ». En 2003, le WRM a publié « Certifying the uncertifiable », un livre fondé sur des études de cas faisant état des problèmes suscités en Thaïlande et au Brésil autour des plantations certifiées par le FSC. En outre, nous avons consacré aux problèmes causés par la certification des plantations deux bulletins complets du WRM et un certain nombre d'articles critiquant la certification de plantations dans divers pays.

Le WRM a également participé en 2004 à la rencontre de Bonn, où l'initiative de révision a été lancée ; dans notre présentation, nous avons manifesté notre inquiétude au sujet de la certification FSC des plantations, et offert de contribuer au processus en fournissant des informations pertinentes sur les impacts documentés des plantations d'arbres à grande échelle – certifiées ou non – et en accompagnant les membres du Comité de révision dans leurs visites des communautés affectées par les plantations.

À Bonn, nous avons présenté aussi des recommandations au sujet de cette révision, dont la plus importante était que le FSC devrait laisser en suspens toute certification de plantations industrielles d'arbres jusqu'à ce que l'étude soit complétée. La logique de cette recommandation résidait dans le fait qu'en lançant la révision le FSC avait accepté l'existence de problèmes qu'il fallait résoudre, et qu'il était temps de mettre les expériences à profit avant de continuer à certifier les plantations. Malheureusement, cette demande de suspension n'a pas été considérée à l'époque. Néanmoins, la question a été soulevée de nouveau dans cette première réunion du comité de révision, et il a été décidé de demander à ce sujet l'avis du conseil de direction du FSC.

Nous sommes persuadés que le comité de révision possède la bonne disposition et la capacité nécessaires pour mener à bien un processus de révision ouvert et sérieux. Pourtant, nous éprouvons le besoin de manifester notre étonnement devant la nomination de Luis Fernando Jara comme représentant de la chambre environnementale du Sud. M. Jara est le directeur général d'une

entreprise, PROFAFOR S.A., qui a établi en Équateur des plantations destinées au stockage de carbone pour la fondation hollandaise FACE. Ces plantations – certifiées par le FSC – ont eu de graves impacts sur la société et l'environnement, lesquels ont été documentés dans une étude récemment complétée (voir <http://www.wrm.org.uy/paises/Ecuador/face.html>). Sans avoir rien à reprocher à M. Jara au plan personnel, nous pensons que, dans ces circonstances, sa nomination dans ce comité devrait être reconsidérée, en particulier à cause de sa relation directe avec les plantations de FACE-PROFAFOR qui sont actuellement mises en question.

En dépit de ce qui précède, nous souhaitons réitérer notre confiance dans le processus et rappeler ce que nous avons dit en février 2001 : « La force principale du FSC réside dans sa crédibilité aux yeux du public. La certification d'opérations forestières non durables – telles que les grandes monocultures d'arbres – peut porter atteinte à cette crédibilité. En revanche, une révision critique de ses principes ne peut que l'accroître. Nous espérons vraiment que le FSC sera en mesure de choisir la deuxième option. »